

Réunion du Comité de crise de l'APF par visioconférence le 18 mai 2020 à 15 heures

Le 9 avril 2020, le Président Amadou Soumahoro a proposé, par courrier, aux membres de la Délégation permanente du Bureau de l'APF de créer un comité de crise chargé de déterminer les principales mesures d'organisation de l'APF pendant la crise sanitaire et de lutte contre la pandémie. Le Président proposait que ce comité soit constitué des membres de la Délégation permanente du Bureau, compétente pour statuer sur les questions administratives exceptionnelles entre les réunions du Bureau, du Président du Réseau de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et du Secrétariat général. Enfin, il proposait l'adoption d'un plan de crise. Les membres de la Délégation permanente du Bureau ont accepté ces propositions et le Comité de crise a tenu sa première réunion le 18 mai 2020 à 15 heures.

M. Bruno Fuchs, président délégué de la section française, a pris part à cette réunion en sa qualité de vice-président de l'APF, membre de la Délégation permanente du Bureau.

Au cours de cette réunion, les membres du comité de crise ont adopté le plan de crise qui avait été soumis à consultation le 9 avril, avant d'échanger sur l'évolution de la pandémie dans l'espace francophone et les mesures mises en œuvre pour lutter contre ses conséquences, non seulement sanitaires, mais aussi économiques, sociales et politiques. Plusieurs intervenants ont présenté la situation dans leur pays, ont estimé que les médicaments et vaccins contre le virus ne devraient pas faire l'objet d'appropriations nationales, ont salué l'opportunité fournie par l'APF d'échanger sur ces sujets.

M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire, a annoncé que les présidents des réseaux et commissions réuniraient rapidement leurs membres, par visioconférences, pour envisager la meilleure façon de poursuivre les travaux parlementaires. Il a également lancé un appel à rejoindre un comité de soutien contre l'infodémie et à signer une tribune en faveur de l'allègement de la dette des pays africains.

M. Bruno Fuchs, président délégué de la section française, vice-président de l'APF, a jugé que, à l'instar de tous les Etats et médias qui essaient de trouver une parade à l'intoxication de la démocratie que constituent les infox, il était également du devoir de l'APF d'agir pour garantir le débat démocratique. Il faut également travailler à une union de l'Europe pour l'Afrique. Il existe actuellement beaucoup d'initiatives sur lesquelles l'APF doit adopter une position commune. S'agissant de la tribune sur la dette africaine, il faut avoir un point de vue partagé sur la question. Par exemple, Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, a demandé un moratoire. M. Mustapha Niasse, président de l'Assemblée nationale du Sénégal, a estimé que la crise allait impacter tous les Etats et que dans ce contexte, il fallait réduire la dette des Etats en développement. Il a demandé au Secrétaire général de formuler de nouvelles propositions d'ici le mois de juillet. M. Francis Drouin, député (Canada), premier vice-président de l'APF, a proposé que ce sujet de la dette soit examiné par une commission de l'APF et puisse faire l'objet d'une résolution.

Les membres du comité de crise ont ensuite été informés qu'une réunion du Bureau de l'APF était fixée au 6 juillet 2020, par visioconférence, avec pour ordre du jour, entre autres, la consultation du Bureau sur l'organisation de la 46^e Session fin janvier-début février 2021 à Rabat, à l'invitation de la section marocaine.